

## **L'aide sociale départementale**

Si l'APA en établissement permet de faire face au coût de la prise en charge de la dépendance, les frais d'hébergement représentent souvent une dépense importante. Mais l'aide sociale du Département peut prendre en charge tout ou partie de ces frais pour les personnes âgées à faibles ressources - de même que certaines dépenses d'aide à domicile -, lorsque la solidarité familiale ne suffit pas.